

## VILLE DE ROSHEIM

### Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 8 octobre 2012

Nombre de  
conseillers élus : 27

Conseillers en  
fonction : 27

Conseillers  
présents : 20

*Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,*

**Membres présents :**

*Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Christophe MEYER, Dominique MEYER, Christelle OBERT, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER, Mireille BRAUNSTEIN, Robert HERR.*

**Membres absents excusés :**

*Lionel SEUVIC, procuration à Denise DAVO, Barbara UTSCH, procuration à Dominique MEYER, Christine AFFOLTER, procuration à Gilbert ECK, Rémy BOSCH, procuration à Martine OHRESSER, Anne-Catherine OSTERTAG, procuration à Pierre AUBRY, Nicolas FRIEDERICH, procuration à Christiane ULMER, Rémy SCHROETTER, procuration à Michel HERR.*

**N° 96/2012 :**      **MODIFICATION DES CONDITIONS ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les salles communales sont de plus en plus sollicitées par les associations, les habitants de Rosheim, et maintenant les personnes extérieures à la Ville. Or, la mairie reçoit de plus en plus de plaintes du voisinage de la salle des fêtes, du fait des nuisances sonores lors de certaines manifestations privées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 081/2009 du 8 juin 2009 portant modification des tarifs de location des salles communales ;

**VU** la séance du 22 août en commissions réunies où il a été proposé que la salle des fêtes, ainsi que ses salles annexes, soient réservées uniquement aux associations et aux personnes demeurant à Rosheim ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réactualiser les conditions et tarifs de location de la salle des fêtes et des halles au marché ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG par procuration)

## DÉCIDE

### DE VOTER

l'application de nouvelles conditions de location, telles que définies ci-après :

### TARIFS EXPRIMES EN EUROS

#### SALLE DES FÊTES

Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Cautions
Grande salle : ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et le rangement) ➤ tarif horaire (jusqu'à 3h, préparation/rangement inclus)	250 12	500 /	500
Grande salle (+ bar et cuisine)	300	600	
Salle N° 8 (sans cuisine)	30	80	100
Salle N° 8 (avec cuisine)	50	120	
Salle N° 9	20	50	
Salle Sous-Sol	30	80	

#### HALLES AU MARCHÉ

Local	Associations de Rosheim	Privés de Rosheim	Locataires extérieurs	Cautions
Grande salle ➤ 1 journée (+ ½ jour pour la préparation et le rangement) ➤ tarif horaire (jusqu'à 3h, préparation/rangement inclus)	150 12	400 /	800 /	500
Grande salle (+ cuisine)	250	600	1000	
Salle Marie-Anne Reibel	20	50	80	100

**DE MAINTENIR** la mise à disposition gratuite des deux grandes salles (Salle des Fêtes ; Halles au Marché) au profit des Associations de Rosheim, une fois ou deux fois par an maximum (une assemblée générale + une manifestation au choix), ou au-delà sur autorisation spéciale délivrée par Monsieur le Maire ;

**D'ACCORDER** la mise à disposition gratuite des salles de Rosheim, pour les œuvres caritatives, les réunions d'information à la population, les spectacles ou expositions ouverts au public, sans entrée payante ;

**D'APPLIQUER** les tarifs d'intervention des agents communaux lorsque le nettoyage ou le rangement n'a pas été réalisé correctement par le locataire.

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
**Vu la réception en Sous-Préfecture le**  
**Vu la notification à l'intéressé le**  
**Vu la publication le**  
**Rosheim, le 12 octobre 2012**  
**Le Maire**  
**Monsieur Michel HERR**

Suivent les signatures des membres présents  
Pour extrait conforme  
ROSHEIM, le 12 octobre 2012  
LE MAIRE  
Monsieur Michel HERR